

# **ILS NE NOUS EMPÊCHERONT PAS DE LUTTER!**

**Contre toutes  
les répressions**

**MANIFESTATION  
SAMEDI 20 JUIN**

**15 HEURES À PARIS**

Du siège de la Banque postale en passant par  
le ministère des Affaires étrangères  
pour finir au ministère du Travail

# ILS NE NOUS EMPÊCHERONT PAS DE LUT

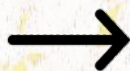
*Il est facile de constater que plus les gouvernements déroulent leurs politiques antisociales, racistes et militaristes, plus le patronat et l'État répriment les mouvements et les militants et militantes du monde du travail et de la jeunesse.*

En 2025, les rassemblements contre la répression vis-à-vis des militants et militantes syndicaux, contre la guerre à Gaza ou dans la jeunesse ont souvent été des succès sur le plan numérique.

Des milliers de personnes se sont rassemblées en solidarité avec celles et ceux qui subissaient les coups des patrons ou de l'État.

*Le 10 juillet 2025, Gaël, Yann, Mohamed, Brahim et Dalila ont été condamnés à des amendes pour « violation de domicile professionnel ». Gaël a même été sanctionné par 6 mois de prison avec sursis pour « violation de domicile et violences » plus de 11 ans après les faits. Des peines qui vont largement au-delà de ce que prouvent les vidéos et des réquisitions du procureur, pourtant peu soupçonné de sympathie à l'égard des militants syndicalistes puisqu'il demandait des travaux d'intérêt général. Un verdict clairement politique.*

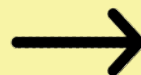
Lien vers l'article  
du Parisien :



**À La Poste**, entreprise qui supprime des milliers d'emplois chaque année, cette logique répressive se déploie avec force. Pour ce faire, elle emploie contre ceux et celles qui luttent des méthodes particulièrement expéditives et brutales. On y respire un parfum d'impunité !

**Impunité** alors qu'un reportage d'*Envoyé spécial* avait fait la lumière sur une « cellule spéciale » qui au plus haut niveau de l'entreprise visait (et vise encore ?) à étouffer les causes professionnelles des suicides à La Poste. Étouffé aussi le scandale de centaines de milliers de masques chirurgicaux stockés et non distribués aux postiers et postières pendant l'épidémie du Covid en 2020.

**Article de**  
**Ouest France** au sujet  
des masques chirurgicaux :



**Impunité également** sur la « carte des partenaires », document RH interne qui classe les agents selon leur opposition aux projets de suppressions d'emplois et qui préconise « la contrainte » pour qu'ils s'y rallient.

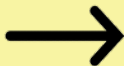
**Contournement** de l'obligation de transparence sur la quantification de la charge de travail des facteurs et factrices.

**La Poste va jusqu'à combattre juridiquement** le règlement intérieur du CSE Central qui permet aux élus de se déplacer librement dans les locaux de l'entreprise et de communiquer oralement avec les salariés.

**Cerise sur le gâteau :**

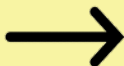
la pratique des faux témoignages visant à calomnier, faire condamner ou licencier abusivement des syndicalistes de l'entreprise est monnaie courante dans la plus grande entreprise du pays. L'un des exemples les plus graves : un haut cadre de La Poste avait tenté de salir Gaël en l'accusant d'avoir des liens avec des djihadistes auprès de la rédaction de France 2 pour tenter d'empêcher la diffusion du reportage d'*Envoyé spécial*.

**Article de Blast à ce sujet :**



La Poste veut aujourd'hui, huit ans après cette grève de 2018 et une victoire juridique en cour d'appel de Versailles de janvier 2019, remettre en cause sa liberté de circulation dans les centres.

**Reportage d'Envoyé Spécial :**



**Alors, de quoi nos camarades postiers et postières sont-ils coupables ?** D'avoir représenté leurs collègues grévistes ? De s'être rendus au siège de leur entreprise lors d'un conflit du travail ? D'avoir exercé leurs mandats syndicaux ? D'avoir obligé La Poste à embaucher des collègues précaires ? D'avoir démontré durant leur procès que La Poste a menti sur les faits de violences et fait mentir depuis onze ans plusieurs de ses salariés pour se débarrasser de syndicalistes ? D'avoir rassemblé plus de 600 personnes lors du procès du 12 juin 2025, des postiers en grève, des syndicalistes CGT, Solidaires, des militants de gauche et d'extrême gauche, déterminés à s'unir face à la répression patronale et d'État, indépendamment de leurs étiquettes respectives ?

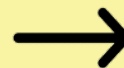
**Brahim, Dalila, Gaël, Mohamed et Yann**

ont fait appel. De l'audience qui se tiendra en appel, il nous appartiendra de faire le procès d'une justice au service des patrons et d'en faire une tribune pour exiger la réintégration de Gaël, Yann et Mohamed. S'ils sont définitivement condamnés ce sont toutes nos actions militantes qui seront impactées.

**En 2026, La Poste a licencié Samuel, facteur à Thuir et représentant du personnel pour SUD PTT 66.** C'est bien son activité syndicale (dénoncer les dysfonctionnements, veiller sur les agents, combattre les suppressions de postes...) qui dérange la direction.

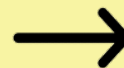
La preuve : après avoir analysé le dossier monté par La Poste,

**Article de L'Indépendant sur le licenciement de Samuel :**



deux inspecteurs du travail se sont prononcés contre le licenciement ! Pour avoir fait grève durant le conflit contre la réforme des retraites, **Alexandre**, facteur à Perpignan, secrétaire général de la CGT FAPT 66 est sanctionné de 24 mois de mise à pied dont 6 avec sursis. Notre camarade s'est donc vu interdire de travailler à La Poste et privé de salaire pendant 18 mois !

**Article de France 3 sur la mise à pied d'Alexandre :**



Et il y en a malheureusement **beaucoup d'autres** à La Poste. Des centaines, et **cette campagne contre la répression va s'attacher à les rendre visibles : Salim, Éric, Yann, Olivier, Stéphanie, Florence, Nazha, Samir, Florian, Willy, Djeamel, Man, Medhi, Gracilien, Thomas, Sébastien...**

**Mais la lutte contre la répression à La Poste, ce sont aussi des victoires : Vincent**, secrétaire départemental de SUD Poste 78 qui a définitivement fait condamner la direction de La Poste pour discrimination syndicale, harcèlement et « *préjudice direct à l'intérêt collectif de la profession.* » C'est aussi le cas de **Christophe**, de la CGT FAPT 14, qui après avoir été sali par des accusations infondées a arraché sa réintégration au terme d'une bataille juridique acharnée de quatre ans et demie. Nous espérons pareille victoire dans le cadre de la procédure engagée par plusieurs CSE contre la note d'orientation qui permet à La Poste d'imposer ses réorganisations et ses suppressions d'emplois dans tous les métiers.

La répression à La Poste a une logique d'ensemble, qui vise à faire taire ceux et celles qui refusent la privatisation à l'œuvre dans l'entreprise. Nous avons besoin de plus de bureaux de Poste dans nos villes, de plus de postiers et postières avec des salaires et des conditions de travail qui nous permettent de vivre et pas de survivre. **Une commission d'enquête parlementaire devrait faire toute la lumière sur ces « pratiques baillons. »**

---

*Mais la répression n'est pas propre à La Poste ni à SUD ou à la CGT. D'après les chiffres de la confédération CGT ce sont plus de 1 000 syndicalistes CGT qui sont sous le coup de la répression. Les dirigeants veulent une classe qui se tienne sage, parce que nous luttons pour nos conditions de vie et d'existence, contre l'islamophobie et tous les racismes, contre les violences policières, contre la colonisation, les guerres et les agressions militaires, pour la solidarité entre les travailleurs et les peuples du monde entier.*

Pour toutes ces raisons, nous devons faire bloc ! Nous sommes aux côtés de **Tayeb Khouira**, Secrétaire national de Solidaires et ancien porte parole de Sud aérien, de **Baptiste Anglade** de la CGT 38, de **David Pijoan** de la FSU 33, d'**Anasse Kazib** de SUD Rail gare du Nord, d'**Alex Pelico** de Solidaires Informatique 57, d'**Olivia Zemor** présidente d'Europalestine, de **Rima Hassan** eurodéputée pour la France insoumise... et de tous ceux et toutes celles qui font face à la répression et à l'acharnement de l'État et des patrons pour leurs combats pour la justice et l'émancipation.

---

**ILS NE NOUS EMPÊCHERONT PAS DE LUTTER**  
**manifestation samedi 20 juin 15 heures**  
**du Siège de La Banque postale au ministère du Travail**  
**en passant par le ministère des Affaires étrangères.**

**ILS NE NOUS  
EMPÊCHERONT PAS  
DE LUTTER !**